

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 10 novembre 2017

MOTION RELATIVE A LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

VIS-A-VIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Lors de la Conférence des Territoires le 17 juillet dernier, le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, et notamment de mettre en place un Pacte de Confiance. Il a également présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans.

S'il est évident que la bonne gestion doit constituer un critère déterminant et que les efforts doivent être assumés par tous, s'il est évident que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être confortées, de telles annonces ne répondent pas précisément aux attentes des collectivités.

Les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraint. Baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc. Les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements – échelon pourtant essentiel au maillage territorial - asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales.

La confiance que le chef de l'Etat appelle de ses vœux n'existera que si le gouvernement formule des engagements clairs et que l'Etat prend enfin ses responsabilités. Il doit notamment le faire pour les allocations de solidarité nationale car il est inconcevable que les Départements continuent d'assumer, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale.

Le Pacte de confiance ne sera recevable que dans le cadre d'une réciprocité d'engagements.

Aussi les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

1. ESTIMENT qu'il incombe à l'Etat de mettre en place des mesures pérennes comprenant des mécanismes financiers de péréquation horizontale et verticale prenant spécifiquement en compte les situations objectives des départements ruraux ou en difficulté .
2. DEMANDENT que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment sur le volet du fonds d'urgence et que les modalités d'attribution de ce fonds correspondent à des critères différenciés ciblant un nombre restreint de Départements.
3. DEMANDENT au Gouvernement de prendre la mesure de la fracture territoriale dans notre pays et de corriger les iniquités flagrantes qui s'accroissent entre les territoires.